

SC/
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DECRET N° 391/PR/MIS/DAI-A
portant création des Arrondissements de
SOKPONTA (Sous-Préfecture de Dassa-Zoumè)
et KABOUA (Sous-Préfecture de Savè)

SOMMAIRE :

Création d'Arrondissements.

// LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

AMPLIATIONS :

PR 4
MIS-DAI IO
SGG-DIRGEND 6
JORD I
ORIGINAL I
MINISTÈRES II
IAA-GRANDE CH. 2
DGAJL 2
PRÉFET ZOU 2
SP. DASSA-ZOUMÉ 3
SAVE 3
10 - CS 6 - CES 5
DEP 2 - Dtion Stat. 2
DOCT 1 DN 1 - SGPR 4

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le Référendum du 28 Juillet 1968
- VU le Décret N°230/PR du 31 Juillet 1968, portant formation du Gouvernement;
- VU le Décret N°234/PR-SGG du 16 Août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement;
- VU le Décret N°292/PCM/MI du 21 Octobre 1960 donnant aux six régions de la République du Dahomey le nom de Département et les divisant en Sous-Préfectures et Arrondissements;
- VU le Décret N°304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité;
- VU le Décret N°305/PC/CAB. du 26 Août 1965, fixant les attributions de Chefs d'Arrondissements;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Sont érigés en un Arrondissement dont le Chef-Lieu est SOKPONTA, les villages de: Sokponta, Gomé, Camaté, Tchakaloké, Tankossi, Tchatchégou.

ARTICLE 2. - Sont érigés en un Arrondissement dont le Chef-Lieu est KABOUA, les villages de: Kaboua, Bako, Alafia, Atessi, Montéo, Okunfo, Goğoro, Gbédé, Kokoro.

ARTICLE 3. - Après la création de l'Arrondissement de Kaboua, l'Arrondissement de Kilibo est composé des villages suivants: Diho, Ouoghi, Challa-Ogof, Agboro-Idouya, Yaoui, Kilibo, Kemon Akpaho, Toui, Goutedo.

ARTICLE 4. - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera./.-

par le Président de la République, FAIT à COTONOU, le 24 Décembre 1968
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie et des Finances,


Emile Derlin ZINSOU